

**2012/4346 - Aménagement de liaisons vertes dans les 5e et 9e arrondissements - Opération n° 60036001, programme 00012 - Affectation sur l'opération d'une partie de l'A.P. 2009-1, programme 00012, pour un montant de 1 080 000 euros TTC (Direction des Espaces Verts) (BMO du 26/03/2012, p. 0631)**

Rapporteur : M. BUNA Gilles

**M. BUNA Gilles**, rapporteur : On va passer au cheminement vert, puisque la discussion sur Levi-Strauss est cuite !

En ce qui concerne ces cheminements, je voudrais mettre l'accent sur une métamorphose de l'urbanisme. Aujourd'hui on fait de l'urbanisme des liens et on met l'accent sur ce qui permet de relier des parcs, des jardins, de relier les hommes entre eux : c'est les Berges du Rhône et ce sera les Berges de Saône ; c'est la rue Garibaldi, etc. On met l'accent sur ces liens, parce que c'est aussi des réserves de biodiversité, des corridors écologiques.

Il se trouve qu'on avait mis sept liaisons au programme de cette deuxième mandature : cinq sont réalisées ou sont en cours de réalisation dans les 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements et il en reste deux, pour lesquels vous allez aujourd'hui voter les crédits nécessaires.

Alors ces deux là, comme les autres, vont permettre aux piétons de découvrir des espaces qu'ils ne fréquentaient pas : des espaces de détente, des espaces de liens fonctionnels, des espaces qui permettent d'accéder à des équipements publics, voire de rejoindre des réseaux de transport en commun et des commerces.

La liaison n° 7 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement fait 250 mètres : elle permettra de faciliter l'accès aux jardins familiaux et il y a un échange où il y a un abandon par les jardins familiaux d'une partie, certes modeste, de leurs tènements, pour permettre cette liaison ; une liaison qui, pour l'essentiel, passe sur les terrains de la SACVL ; là aussi, il faut remercier la SACVL d'avoir accepté.

La liaison n° 6 dans le 5<sup>e</sup> arrondissement : c'est la liaison qui permettra de relier l'axe principal, l'ancienne voie ferrée, qui est déjà réaménagée et qui est assez agréable je trouve, et le parc de la mairie d'arrondissement. Ce sont 800 mètres supplémentaires, qui permettront également de traverser la prairie -on avait fait une visite avec vous, Monsieur le Maire- qui est située sur la clinique de Champvert, que cède ORPEA à la Ville de Lyon : elle la cède gratuitement puisqu'évidemment on aura, nous, à prendre en charge les 7.000 m<sup>2</sup> d'espaces verts supplémentaires pour les habitants du 5<sup>e</sup> et eux n'auront plus à l'entretenir. Donc, c'est un bon équilibre.

Je voulais remercier donc tout à la fois ORPEA et puis le Centre national de formation qui a accepté de s'ouvrir : ce n'est pas toujours évident de négocier avec des structures, qui par ailleurs nous sont proches, mais il y a un attachement aux limites, à la propriété, etc. On y rajoute l'éclairage public et cela nous donne en gros, 2,3 kilomètres de liaisons piétonnes aménagées, avec 1,2 kilomètre de liaisons nouvelles et quand on connaît la topographie, ce n'est pas rien ! 13.000 m<sup>2</sup> de surfaces vertes supplémentaires, le tout pour 1.715.000 €.

Je voulais remercier les mairies d'arrondissement, les équipes d'arrondissement évidemment et les comités de quartier qui se sont beaucoup impliqués dans cette démarche. Reste à régler quelques petits problèmes sur la signalétique mais enfin, quand il n'y a plus que cela, c'est qu'on est déjà à pied d'œuvre. Je vous remercie.

**M. GIORDANO Alain**, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers Collègues, très rapidement, voici aujourd'hui présenté le deuxième volet concernant les aménagements de liaisons vertes à Lyon 5<sup>e</sup> et Lyon 9<sup>e</sup> arrondissements.

Il est bon de rappeler le concept des liaisons vertes : elles constituent des espaces de circulation et des sites propres réservés aux piétons, comme cela a été dit tout à l'heure par Gilles Buna, pour les déplacements quotidiens et les promenades.

Elles facilitent la desserte piétonne des équipements publics, jardins et parcs, elles favorisent surtout l'introduction de la nature en ville comme nous aimons à le rappeler dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

En effet, si le 9<sup>e</sup> est riche d'un capital d'espace vert important que nous avons particulièrement amplifié en trois ans (jardin des Saules, jardin des Trembles, parc Roquette, jardin Michelle Mollard et à venir parc du Vallon à la Duchère et jardin Secret de la grande rue de Saint-Rambert), soit une quinzaine d'hectares de créée en trois ans, il faut, pour apporter de la cohérence, pourvoir relier ces espaces de respiration entre eux et notamment créer un lien entre la plaine du 9<sup>e</sup> et la colline de Saint-Just, c'est-à-dire le parc des Hautesfeuilles vers la rue des Deux Amants et la montée des Carriers vers le Fort de Loyasse qui fait particulièrement l'objet de notre délibération de ce jour présentée en détail par M. Buna. Je ne reviendrai donc pas sur la montée des Carriers et la particularité de cette liaison verte que nous votons aujourd'hui.

En ce qui concerne le 5<sup>e</sup> arrondissement, mon Collègue Jean-Yves Sécheresse apportera sans doute sa vision complémentaire. En tout état de cause, je voulais dire pour terminer, que voilà un dossier représentatif d'une écologie pragmatique que nous nous devons de développer dans l'intérêt des habitants et de notre cadre de vie.

**M. SECHERESSE Jean-Yves** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais, à la demande de ma Collègue Alexandrine Pesson empêchée ce soir, dire quelques mots à propos de ce nouveau volet de l'aménagement de liaisons vertes dans le secteur de Champvert. Ce dossier qui représente un engagement de la ville sur une très longue période, connaît ce soir sa troisième délibération. Sept liaisons piétonnes sur la base de trois programmes d'action ont été projetées et la délibération de ce soir porte sur :

- la liaison Parc Promenade du Point du Jour : il s'agit de la liaison n° 6,
- et la liaison montée des Carriers/Fort de Loyasse : il s'agit de la liaison n° 7.

Mme Pesson, vous le savez Monsieur le Maire, est extrêmement attachée à ces aménagements de voies vertes imaginées dès les années 70 par le CIL de Champvert puis formalisées, lors du mandat précédent, par le Conseil de quartier. Mme Pesson qui a été une militante active du quartier me rappelait l'histoire, parfois agitée, de cette voie piétonne dont nous parlons ce soir et que M. Pradel, alors Maire de Lyon, souhaitait transformer en voie routière accompagnée des aménagements les plus lourds.

M. Delfante avait été chargé par le Maire d'alors, de mettre en musique ce projet mais, face à l'émotion qu'avait suscitée le projet, M. Delfante s'était rendu devant une assemblée des habitants de Champvert et malgré l'hostilité de l'assistance qui refusait cette voie routière, il avait tenté de faire valoir la position de son Maire.

Voici d'ailleurs ce que précisait le compte rendu de la réunion élaboré par la suite, je cite : « La réunion eut lieu en soirée, devant 500 personnes. Elle fut des plus houleuses, et face à l'hostilité souvent bruyante des habitants, M. Delfante, tard dans la nuit, annonça l'annulation du projet, et pour cela, reçut une ovation qu'il n'a certainement pas oubliée. M. Charles Delfante tint parole puisqu'on n'entendit plus parler de ce projet. »

Par la suite, vous le savez Monsieur le Maire, le CIL de Champvert qui était né de ces circonstances, s'est appliqué à vérifier que la destination de voie piétonne demandée par les habitants était bien confirmée. Le CIL de Champvert est intervenu régulièrement dans ce sens, en particulier à chaque révision du POS.

Je voulais, ce soir, en rappelant cette histoire, rendre hommage à ceux qui, à Champvert, se sont succédés pour défendre son « âme-nature » au quartier, remercier, même si elle doit en rougir, Mme Pesson pour le travail qu'elle a conduit. Je voudrais également rendre hommage à M. Delfante, qui nous a quittés et qui, en la matière, n'a pas eu le rôle le plus facile mais qui a, comme souvent, dans la coulisse, permis que de mauvaises solutions ne puissent émerger dans notre ville.

Avec M. Giordano, Maire du 9<sup>e</sup>, je ne peux donc que me réjouir de ce rapport qui favorise la mobilité douce dans nos quartiers.

**M. LE MAIRE** : Je vais dire quelques mots sur ce dossier, car ce sont des quartiers et des arrondissements que je connais un peu pour avoir pratiqué pendant quelques temps le 9<sup>e</sup> arrondissement, pour avoir pratiqué le 5<sup>e</sup> depuis à peu près la même époque et pour avoir participé aux débats qui étaient ceux du CIL de Champvert.

On voit bien, aujourd'hui, que ce qu'il faut dans ces deux arrondissements, c'est essayer au maximum de préserver le cœur de l'agglomération des circulations de transit qui peuvent venir parasiter l'équilibre d'une ville. Nous nous sommes entretenus hier des difficultés qu'il y avait lorsque le tronçon Nord du périphérique devait être fermé pour cause de travaux et on voit bien ce que cela donnait en pénétration automobile à l'intérieur de la ville.

Aujourd'hui, j'habite vers le Point du Jour, et je vois bien les circulations automobiles qui, pour essayer de passer d'Ouest en Est traversent notre ville : Tassin, l'ensemble des quartiers du 5<sup>e</sup>, quelques uns du 9<sup>e</sup>, je dois dire qu'il faut essayer d'avoir une vue globale du développement de la ville, essayer de pouvoir faire passer le plus à l'écart possible, les circulations qui n'ont rien à voir avec le cœur de la ville et permettre de circuler un peu et de construire l'inter-modalité qui doit présider à la ville de demain.

Je crois que nous portons d'un même élan, à la fois le projet de bouclage du périphérique de Lyon de manière à faire en sorte d'avoir plutôt des voitures en sous-sol comme cela se passe aujourd'hui sur le tronçon Nord du périphérique et ensuite que les espaces, les modes de vie, les centres de quartier soient dédiés aux modes doux. D'ailleurs, les transports en commun de surface circulent mieux quand ils ne sont pas dans la circulation aujourd'hui hélas, trop dense. Nous essayons d'avoir cette vision d'ensemble du développement de nos quartiers, celle qu'on portait, ce matin, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup>, lorsque l'on commençait, le grignotage pour pouvoir démarrer le projet de Garibaldi, nous essayons de penser dans tous les quartiers de Lyon cette vision qui permet, finalement, de reconquérir la ville tout en gardant évidemment ses usages économiques.

Je suis très heureux de ce projet qu'on avait vu ensemble il y a quelques mois.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)